

# FAITS DIVERS

faits-dj.union@sonapresse.com

## Brèves

**IL VA RÉCLAMER SON ARGENT DU LOYER ET EST ROUÉ DE COUPS PAR SON LOCATAIRE**

**AU** quartier Mindoubé, un bailleur s'est fait molester par son locataire à qui il aurait réclamé son argent du loyer. Le locataire, qui est censé régler son loyer chaque 10 du mois, était en situation de dépassement, sans expliquer à son bailleur les raisons du retard. Par la suite, le logeur s'est présenté à son débiteur, en le sommant de libérer sa maison le mois qui suit. N'ayant pas apprécié cette manière de faire, le locataire s'est jeté sur le propriétaire et s'est mis à le rouer de coups.

**RATTRAPÉ APRÈS AVOIR FUI SANS PAYER SA FACTURE DANS UN BAR**

**UN** homme a été identifié et rattrapé par le gérant d'un bar au quartier Sotega, dans le deuxième arrondissement de Libreville. Selon le responsable du débit de boissons, l'homme en question aurait consommé chez lui pour plus de 5 000 francs, en compagnie d'une fille. Par la suite, il aurait furtivement disparu, abandonnant sa compagne, avant de se volatiliser. Malheureusement pour lui, quelques jours après, revenant dans le quartier, il a été reconnu par le gérant, qui l'a obligé à régler sa dette.

**TROIS VOLEURS ARRÊTÉS À NZENG-AYONG "CHANTIERS MODERNES"**

**TROIS** jeunes hommes ont cambriolé dernièrement une boutique à Nzeng-Ayong, dérobant des casiers remplis de bouteilles trouvés à l'intérieur, mais aussi des chaises. Trois jours plus tard, ironie du sort, un démarcheur mandaté par les voleurs est allé proposer à la vente ces effets à leur propriétaire, c'est-à-dire le responsable du bar. Lequel n'aura pas mis du temps à reconnaître ses biens. À la suite de quoi le vendeur a été molesté par les frères de la victime. Il a dû livrer les noms de ses complices.

Rassemblés par Abel EYEGHE EKORE

# Session criminelle pour mineurs : 3 ans de réclusion pour viol sur personne vulnérable

Jean Paulin ALLOGO  
Port-Gentil/Gabon

**T**ROIS ans de réclusion criminelle. C'est la peine infligée à notre compatriote Q.M. par la juridiction des mineurs du tribunal de première instance de Port-Gentil, siégeant dernièrement en audience criminelle dans la cité pétrolière. L'accusé a, en effet, été déclaré coupable du crime de viol sur personne vulnérable. En fait, Q.M. a été reconnu coupable de viol sur une femme enceinte.

Les faits remontent un soir d'avril 2018. À l'époque des faits, il a 17 ans, et H.J., sa victime, 25 ans. Ce jour-là, dans la rue, le jeune homme approche la dame pour lui demander un peu d'argent de taxi. Mais alors que celle-ci s'apprête à satisfaire à sa demande, Q.M. bondit, tel un félin, la saisit au cou, avant de l'entraîner dans une maison abandonnée. H.J., qui n'a pas assez de force du fait de sa grossesse, ne parvient pas à se libérer de l'étau de son bourreau. Lequel se met à la violer, non sans la menacer de la tuer si elle appelle à l'aide. Après son agression, la victime saisit l'antenne provinciale de la Police judiciaire (PJ). Les éléments de cette unité spécialisée de la Police nationale procèdent à l'interpellation du violeur présumé, puis, pour nécessité d'enquête, le placent en garde à vue dans leurs locaux. Au terme de l'enquête préliminaire, Q.M. est déféré devant le parquet qui le place en détention à la prison du Château. Jugé dernièrement, il a donc été déclaré coupable de crime de viol sur personne vulnérable. C'est ainsi qu'il a écopé de 3 ans de réclusion criminelle. Il devra aussi s'acquitter d'une amende de 200 000 francs.



Le tribunal de Port-Gentil a aussi ordonné un suivi psychologique de la victime.

## Mouila : un présumé escroc en prison

F.N  
Mouila/Gabon

**G**ABRIEL Nguelé, Gabonais, sans emploi, et résidant à Mouila, a été interpellé récemment par les éléments de la brigade-centre de la gendarmerie du chef-lieu de la Ngounié. Il lui est reproché de soutirer frauduleusement de l'argent à de nombreux usagers, à bord des transports en commun. Sa dernière victime serait une femme du troisième âge qu'il aurait dépossédée de sa pension retraite estimée à plus de 50 000 francs, le 7 décembre dernier, à bord d'un taxi la ramenant chez elle. Assis dans un véhicule de transport en commun, le voyou lui cède sa place avec beaucoup de gentillesse lorsque la vieille femme monte à bord. Non sans lui promettre de payer aussi la course à sa place. Mais, profitant d'un moment d'inattention de sa victime dans le véhicule, il aurait subrepticement soutiré l'argent du sac de la retraitée. Et ce n'est qu'en arrivant chez elle que la "vieille" constate qu'elle a



Photo: Felicien Ndongo

Le présumé escroc lors de son interpellation à Mouila.

été volée dans le taxi. Elle dépose aussitôt une plainte contre X à la brigade de gendarmerie. Comme bien d'autres plaignants, notamment des commerçants ouest-africains et un agent de sécurité que le délinquant présumé aurait réussi à délester d'une somme de 200 000 francs. À la suite de cette multitude de plaintes, sieur Nguelé,

déjà identifié, est interpellé par des gendarmes à la Gare-routière de Dourouni (PK 0) au moment où il sirotait une boisson locale. Conduit au poste, il passe aux aveux. Présenté devant le parquet, Gabriel Nguelé, un récidiviste, est placé sous mandat de dépôt à la prison centrale de Mouila pour présomption d'escroquerie.